

Ministère des Affaires des anciens combattants (Affaires des anciens combattants Canada). Créé en 1944 (SRC 1970, chap. V-1), ce ministère s'occupe exclusivement du bien-être des anciens combattants et des personnes à la charge des militaires morts en service actif ou par suite d'une invalidité attribuable à leur service de guerre. Il fournit des services de traitement (hospitaliers, médicaux, dentaires et prothétiques), des services d'orientation, une aide scolaire, une assurance-vie et une aide à l'établissement sur des terres et à la construction domiciliaire. Il possède au Canada des établissements et des services de traitement dans six grands centres urbains et trois foyers pour anciens combattants et il maintient des bureaux administratifs dans les grandes villes canadiennes et à Londres.

La Commission canadienne des pensions, la Commission des allocations aux anciens combattants, le Bureau de services juridiques des pensions, le Conseil de révision des pensions et le Fonds de bienfaisance de l'armée sont comptables au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires des anciens combattants.

Ministère des Affaires extérieures (Affaires extérieures Canada). Créé en 1909 (SRC 1970, chap. E-20), le ministère des Affaires extérieures a pour principale fonction de protéger et de favoriser les intérêts du Canada à l'étranger. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures en est le ministre responsable. Le directeur permanent (sous-ministre) du ministère, le sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures, est secondé par quatre sous-secrétaires suppléants et quatre sous-secrétaires adjoints, et il est conseillé par les chefs des divers bureaux, divisions et directions. Chacun des directeurs généraux ou directeurs de ces services est chargé d'une partie du travail du ministère; ils sont secondés par des agents du service extérieur et par des spécialistes appartenant à divers groupes professionnels ainsi que par un personnel administratif. Les agents du ministère à l'étranger sont officiellement désignés comme haut-commissaires, ambassadeurs, ministres, conseillers, premiers, deuxièmes ou troisièmes secrétaires et attachés dans le cas des postes diplomatiques, et consuls généraux, consuls et vice-consuls dans le cas des postes consulaires. Le Canada compte environ 185 missions diplomatiques, consulaires et autres (200 si l'on ajoute les délégations permanentes auprès des organisations internationales), dont 74 sont non résidentes.

A Ottawa, l'activité du ministère est exercée par des bureaux régionaux, spécialisés et d'administration générale ainsi que par un certain nombre de services opérationnels. Les cinq bureaux régionaux administrent 13 divisions géographiques, chacune s'occupant des pays d'une région donnée. Les huit bureaux spécialisés groupent 22 divisions qui s'occupent des domaines suivants: relations en matière de commerce et de produits de base, services consulaires, coordination, défense et contrôle des armements, relations en matière de développement, d'industrie et de sciences, affaires juridiques, affaires publiques et affaires des Nations Unies. Les cinq bureaux d'administration générale s'occupent des secteurs suivants: personnel, finances et gestion, communications et services généraux, et liaison (sécurité et renseignements).

Il existe en outre un Service d'inspection, un Groupe de l'analyse de la politique, une Division du protocole, un Centre des opérations, un Comité interministériel des relations extérieures, un directeur des négociations aériennes, un conseiller en bilinguisme, un Bureau des passeports et un Bureau de presse du ministère.

La Commission mixte internationale est comptable au secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada ainsi qu'au secrétaire d'État des États-Unis. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures est comptable au Parlement de l'activité de l'Agence canadienne de développement international.

Ministère des Affaires indiennes et du Nord (Affaires indiennes et du Nord). Ce ministère a été créé en juin 1966 pour remplacer le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales; il exerce actuellement ses fonctions en vertu de la loi figurant dans SRC 1970, chap. 1-7. En 1968, il a fait l'objet d'une réorganisation dans le cadre de laquelle ont été créés, outre les services de soutien et la Direction de l'architecture et du génie, trois secteurs de programmes distincts. Le Programme des affaires indiennes et inuit est chargé des programmes à l'intention des 288,938 Indiens inscrits et de quelque 4,000 Inuit au Nouveau-Québec. Ces derniers comprennent l'éducation, le développement économique, l'administration locale et l'assistance sociale. Le Programme des affaires du Nord vise l'aménagement de toutes les ressources naturelles au nord du 60^e parallèle sauf le gibier, la protection de l'environnement du Nord, l'activité du gouvernement dans le domaine du développement économique et le soutien des administrations territoriales pour ce qui est des services sociaux et d'autres services locaux. Parcs Canada s'occupe des parcs nationaux, des parcs et lieux historiques nationaux et des ententes fédérales-provinciales relatives aux loisirs et à la conservation. En 1972, on a créé un groupe chargé de l'orientation générale, qui a pour fonction de conseiller le sous-ministre sur les questions d'orientation, particulièrement lorsqu'il doit y avoir coordination entre les programmes et collaboration avec d'autres ministères et organismes. Le Bureau des revendications des autochtones, qui fait partie du ministère depuis 1974, représente le gouvernement dans les négociations générales et particulières avec des groupes d'autochtones au sujet des revendications.

Le commissaire des Territoires du Nord-Ouest et le commissaire du Yukon sont comptables au Parlement par l'entremise du ministre des Affaires indiennes et du Nord. Le ministre est aussi responsable devant le Parlement de la Commission d'énergie du Nord, de la Commission des champs de bataille nationaux et de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.